

Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
Commune de
CERVENS

Délibération
N° 2022-02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENS**

Envoyé en préfecture le 12/01/2022
Reçu en préfecture le 12/01/2022
Affiché le 13/01/2022 **S E O**
ID : 074-217400530-20220111-D202201_02-DE

Nombre de conseillers en exercice : 15 **VOTE** : pour : 14
Présents : 14
Absents : 1 contre : 0
Procuration : 0
Votants : 14 abstentions : 0
Date de la convocation : 07/01/2022 Secrétaire de séance : Ruta NOEL

SEANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2022 à 20 H

L'an deux mil vingt-deux le 11 janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

PRESENTS : CALLENDRIER Michèle / CHATEAU Baptiste/ CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie/ DUTARTRE Claire/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie / Thibault MASSON/ NOEL Ruta/ PROFFIT Thierry / SANDRAL Linda/ Bernard SCHMETZ / THOMAS Gil / VUARGNOZ Catherine.

ABSENTS : LEYDIER Serge.

Patrimoine
forestier
Acquisition

OBJET : Acquisition de deux parcelles forestières appartenant à M. Michel VUAGNOUX et cadastrées B 691 « les Etovex » et B 943 « le Crêt Vernay ».

LE MAIRE INFORME le conseil du courriel de M. VUAGNOUX Michel par lequel il demande à la commune si elle serait intéressée pour acquérir deux parcelles forestières lui appartenant ainsi cadastrées :

- B n°691 d'une contenance 48 a 80 ca « Les Etovex » / type : Terrain
- B n°943 d'une contenance 23 a 35 « Le Crêt Vernay »/ Type : Futaies résineux

Christophe CHATEL, adjoint au Maire en charge de la forêt s'est rendu sur site afin d'évaluer les parcelles en question et a proposé à M. VUAGNOUX Michel les prix suivants ainsi détaillés :

- 850,00 € pour la parcelle des Etovex (soit 0,1742 € le m²)
- 1100,00 € pour la parcelle du Crêt Vernay (soit 0,4711 € le m²)

qui les a acceptés pour un montant TOTAL de 1.950 €

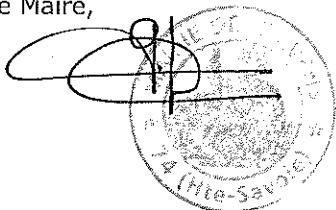
LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- ☞ DECIDE d'acquérir les parcelles forestières appartenant à M. Michel VUAGNOUX pour un montant total de 1950 euros suivant le détail ci-après :

Section /Parcelle	Superficie m ²	Lieu	Prix m ²	Prix total € TTC arrondis à l'euro le plus proche
B n°691	4880	« Les Etovex »	0,1742	850,00
B n°943	2335	« Le Crêt Vernay »	0,4711	1100,00
Prix total				1950,00

- ☞ AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude de Me DEGERINE-GRILLAT notaires à Bons-en-Chablais.
- ☞ INDIQUE que les frais seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Certifié exécutoire par sa réception en Préfecture le **13 JAN, 2022**
Et son affichage le **13 JAN, 2022**
Le Maire, Gil THOMAS

